



## **Déclaration CFDT faite au CSE du 30 octobre 2020.**

Les mesures annoncées et précisées par le 1<sup>er</sup> ministre lors de la conférence de presse du 29 octobre 2020 répondent à une situation sanitaire qui s'est aggravée depuis ces derniers jours. Le nombre de cas confirmés de personnes malades de la Covid-19 augmente à l'échelle nationale et la situation sanitaire au CMO n'échappe malheureusement pas à cette réalité.

Aujourd'hui, vendredi 30 octobre 2020, suite à la nouvelle présentation des mesures sanitaires aux élus du CSE, la CFDT prend acte des décisions prises par la direction du CMO. Malgré les échanges fournis qui ont eu lieu en séance, nous déplorons l'absence de toute prise en compte des propositions faites par les élus pour améliorer le protocole sanitaire du CMO dans l'intérêt de nos clients/sociétaires, tout en protégeant sanitaire et socialement l'ensemble des salariés de l'entreprise. Nous voulons également rappeler à la direction que le dialogue social au niveau du CSE ne se réduit pas seulement à présenter des PPT qui ont des conséquences lourdes sur les conditions de travail, hygiène et sécurité des salariés, sans en avoir débattu avec les élus et l'ensemble des instances représentatives du personnel. En ce qui nous concerne, vous avez la chance d'avoir des élus CFDT force de propositions, prêts à s'investir pleinement dans leurs mandats en prenant en compte les problématiques sanitaires, sociale et économique du CMO tout en défendant et protégeant les salariés.

Nous déplorons également le non-respect chronologique des événements liés à cette information/consultation du CSE. En effet, nous apprenons que les managers ont déjà eu, un peu plus tôt dans la matinée, les informations sur ce nouveau protocole interne, tout comme les réunions d'équipes qui ont été réalisées durant ce CSE extra pendant la présentation et les échanges avec les élus du CSE. Nous nous interrogeons sur la légitimité des élus du CSE et de la place que vous leurs réservez dans les sujets à venir.

La gravité de la situation nécessite la responsabilité de chacun et le respect des mesures gouvernementales annoncées. Tout doit être mis en œuvre pour freiner l'épidémie et permettre aux salariés du Crédit Mutuel Océan de travailler en toute sécurité. Les leçons du printemps doivent être retenues. Le dialogue social doit guider la mise en œuvre concrète des dernières mesures de protection sanitaire pour garantir leur efficacité et éviter toutes conséquences injustes pour les salariés. Les mesures présentées ce matin ne s'y prêtent pas pour les élus CFDT.

Nous traversons une période totalement inédite. Les salariés n'en sont nullement responsables. Ils ne doivent pas en être les premières victimes. Les dispositifs destinés à protéger les emplois et les revenus doivent être tous étudiés. Si nous accueillons favorablement la possibilité de faire du télétravail pour les salariés du siège, nous déplorons la décision prise de ne pas pouvoir de faire de même pour les salariés du réseau.

Le télétravail doit être généralisé partout sur notre territoire et pour tous, même pour les salariés qui ont leurs activités que partiellement réalisables avec ce mode de travail.

Fort de ces constats, les élus CFDT donnent un avis négatif à ce nouveau protocole sanitaire à compter du 3 novembre 2020.

En complément, la CFDT appelle au respect des mesures pour stopper la dégradation sanitaire. Elle s'engagera résolument, dans le même temps, pour que leurs conséquences économiques et sociales soient combattues dans un esprit de justice, avec détermination et concertation.

**Pour la CFDT, la protection sanitaire est une nécessité, la protection sociale une exigence.**

Nous demandons aujourd'hui l'ouverture de négociation pour mettre en place des dispositifs de mesures de protection sociale en faveur des salariés du CMO dans l'intérêt de tous.

Le 30 octobre 2020